#### Master

## Marketing Pharmaceutique et technologies de santé

- + Formation initiale
- + En apprentissage (LeeM Apprentissage)
- + Formation continue



#### **GRADUATE SCHOOL**

# Health and Drug Sciences

### **Conditions d'admission**

- + Titulaires du M1 de la mention Master Droit et management de la santé et Sciences du médicament ou mentions de Master éguivalentes.
- + Titulaires du diplôme de pharmacien ou de vétérinaire.
- + Titulaires du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou en médecine ou étudiants ayant entièrement validé la 5<sup>ème</sup> année de pharmacie ou justifiant de 4 années de 2<sup>ème</sup> cycle d'études médicales, ou possédant un diplôme français ou étranger reconnu équivalent.
- + Titulaires d'une maîtrise en sciences économiques ou de gestion, ou possédant un diplôme français ou étranger reconnu équivalent.
- + Titulaires d'un diplôme d'Ecole de commerce (M1 a minima).
- // + Candidats bénéficiant d'une validation des acquis.

## Modalités de candidatures

Vous devez impérativement déposer votre candidature sur le site internet de l'Université Paris-Saclay :

www.universite-paris-saclay.fr/formation/master

+ choisir « Sciences du Médicament » puis le M2 concerné pour candidater en ligne

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 15 AVRIL 2023 (inclus)** 

## **Objectifs scientifiques**

- + Acquérir les bases méthodologiques indispensables à toute activité marketing dans le domaine de l'industrie des produits de santé (pharmaco-économie, outils marketing...).
- + Approfondir la mise en oeuvre pratique et l'application concrète des connaissances (conception et mise en oeuvre d'un plan marketing...).
- + Maîtriser l'environnement réglementaire, économique, et des politiques de santé dans un contexte national, européen et international
- + Maîtriser les outils de communication liés à la promotion des produits de santé.

## **Objectifs professionnels**

- + Industrie pharmaceutique : marketing, market acces, médicomarketing, études de marchés, ventes, digital...
- + Agences spécialisées (communication, stratégie, pharmacoéconomie...)
- ///// + Start-up santé

#### Lieu des cours:

+ Faculté de Pharmacie (Université Paris-Saclay) / Inseec Business School / Laboratoires pharmaceutiques / distanciel

## Construction des parcours & organisation de la formation

+ L'emploi du temps est conçu de façon à permettre le suivi de l'enseignement en parallèle d'une activité professionnelle (cours le soir en semaine de 18 heures à 21 heures).

## **Parcours possibles**

#### L'apprentissage

- + Pour les étudiants ayant moins de 30 ans la veille de leur entrée dans l'entreprise, ces étudiants ont la possibilité de suivre la formation dans le cadre de l'apprentissage.
- + Ces étudiants seront donc recrutés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage avec la structure d'accueil, et seront donc rémunérés en fonction de la convention collective de la structure (pour les laboratoires pharmaceutiques, Convention Collective de l'Industrie Pharmaceutique). Ils seront en poste pendant un an. A la fin du contrat, si les apprentis n'ont pas trouvé de poste, ces derniers peuvent percevoir les indemnités liées à l'assurance chômage.
- + Si vous êtes retenu (e) pour l'apprentissage, vous devrez ensuite trouver une structure acceptant de vous engager en tant qu'apprenti. Le LEEM
- + APPRENTISSAGE vous suivra dans cette démarche (aide à la recherche, CV...).

#### Le contrat de professionnalisation

+ Pour les étudiants de plus de 30 ans, possibilité de suivre la formation en contrat de professionnalisation.

#### La formation continue

+ Pour les personnes salariées, dans le cadre de la formation continue au sein de leur entreprise.

## **Enseignements**

- + La pégagogie du master repose sur nombreux travaux de groupes et de mise en situation.
  - + En début de Master, Business School dans un pays anglophone (une semaine).
- ////. + En fin de Master, voyage d'études hors UE (10 jours).

Parcours	Bloc	<b>ECTS</b>
UE 1 Environnement	1	10
UE 2 Stratégie et communication	2	10
UE 3 Market Access	1	10
UE 4 Management	2	10
UE 5 Études de marchés		10
UE 6 Plan marketing	3	10

### Modalités d'évaluation

Les unités d'enseignement sont réparties en bloc. Le bloc 1 est constitué des unités d'enseignement théorique et le bloc 2 est constitué du stage et du projet de recherche tutoré. Les blocs 1 et 2 ne sont pas compensables entre eux. Dans le bloc 1, les UEs sont compensables entre elles (le seuil de compensation des UE est de 7/20). Dans le bloc 2, les UEs ne sont pas compensables entre elles (la note de 10 est exigée pour chacune d'entre elles).

Le contrôle de connaissance repose, selon les matières, sur un examen écrit ou oral ou un contrôle continu.



#### **GRADUATE SCHOOL**

Health and Drug Sciences

## Informations pratiques

#### Responsable pédagogique

Caroline MASCRET - caroline.mascret@universite-paris-saclay.fr

#### Secrétaria

Marjolaine FLAUNET - marjolaine.flaunet@universite-paris-saclay.fr 01 80 00 60 36

#### Lieux d'enseignement

Faculté de Pharmacie - Université Paris-Saclay - Orsay (91400) /

Fontenay-aux-Roses (92260) / Paris 16 (75016)

Inseec Business School / laboratoires pharmaceutiques / distanciel

**DÉBUT DE LA FORMATION:** septembre 2023

**DURÉE DE LA FORMATION:** 1an

**TAUX DE RÉUSSITE:** 100%

	Étudiants de l'UE	Étudiants hors UE***	Apprentissage
Frais d'inscription universitaire	243 €	243 €	0€
CVEC *	95 €	95 €	95 €
Total **	338 €	338 €	95 €

Nb: formation continue: tarif sur devis



<sup>\*</sup>Contribution Vie Étudiante et de Campus

<sup>\*\*</sup> Total pour 1 année. Les étudiants en alternance sont acquittés des frais d'inscription universitaire mais doivent en revanche payer la CVEC.

<sup>\*\*\*</sup> Dans la continuité de la résolution votée à son Conseil d'Administration (CA) du 15 décembre 2020, l'Université Paris-Saclay entend développer une forte politique d'attractivité pour les étudiants nationaux, européens et extracommunautaires. Ainsi, pour l'année 2022-2023, les candidats admis concernés par le décret et l'arrêté relatifs aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur devront s'acquitter du même montant des droits d'inscription que les étudiants nationaux sans que ceux-ci aient à en faire explicitement la demande. Cette exonération partielle s'appliquera à toute la durée du cycle d'études, y compris en cas de redoublement.